Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260413-2026_27-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 13/04/2026

Date de la convocation
03/04/2026

Nombre de membres
En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Blanc ou nul : 0 Suffrages exprimés : 22

L'an 2026, le 13 Avril à 20:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RICOU Élodie à M. LAMBERT Julien, MM : GENDRY Aymeric à Mme ROGERG Élise, SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent
Excusé(s) : M. DAVENEL Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAVATTE Stéphanie

2026-27	**Conseil Municipal : Désignation d'un représentant communal pour le SDE 35**

Présentation des missions du SDE35 :
Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables. Il regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département.

Les SDE35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession. Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d 'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département,
- SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives.

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques,
- gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge,
- porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260413-2026_27-DE

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent,
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats,
- au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Gouvernance :
Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.
Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.
Dans chaque commune, **le représentant communal est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;
Considérant que le rôle du représentant communal est rappelé ci-dessus ;
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Mme MORICE Marie-Christine, Maire, comme représentante communale auprès du SDE35 pour le mandat à venir.

Le Secrétaire de séance,
Mme SAVATTE Stéphanie

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
R.F.
35370 (Ille-et-Vilaine)